

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté  
industrielle et numérique

---

**Arrêté du 7 mai 2024**

**portant désignation du responsable de la mission « Ecologie et développement durable »  
du Contrôle général économique et financier**

NOR : ECOU2410627A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,**

Vu le décret n° 2021-1550 modifié portant statut particulier des administrateurs de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-1600 du 21 décembre 2022 relatif au Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2005 portant création de la mission « Ecologie et développement durable » du service du contrôle général économique et financier ;

Vu le décret du 4 novembre 2023 portant détachement de Monsieur Marc GAZAVE dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe I) ;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du Contrôle général économique et financier ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Marc GAZAVE, administrateur de l'Etat du grade transitoire détaché dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe I), est désigné pour diriger la mission « Ecologie et développement durable » du Contrôle général économique et financier, à compter du 13 mai 2024.

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 7 mai 2024

Pour le ministre et par délégation :  
La cheffe du Contrôle général économique et financier,  
V. NATIVELLE